

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 6 OCTOBRE 2020

RENDU PUBLIC LE 09/10/2020

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 30 juin 2020.

1 A 08/ ADMINISTRATION GENERALE

1/ Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil Municipal pour la durée du mandat soit 2020/2026.

2/ Le Conseil Municipal a procédé, à l'unanimité, à un débat sur le droit à la formation des élu(e)s du Conseil Municipal de Bagneux et a fixé des crédits y afférents. Le montant des actions de formation est fixé à 34 000 euros par an.

3/ Le Conseil Municipal a proposé, à l'unanimité, les commissaires titulaires et suppléants comme membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs qui seront désignés par Vallée Sud Grand Paris comme suit :

Commissaires titulaires :

Madame Annie LAMIRAL
Monsieur Patrick N'ZEPA

Commissaires suppléants :

Madame Bernadette DAVID
Monsieur Michel SCHAUVING

4/ Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Madame Fanny DOUVILLE pour représenter la Commune de Bagneux au sein de la Commission Locale d'Information du CEA de Fontenay-aux-Roses.

5/ Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Madame Marie-Hélène AMIABLE et Monsieur Mouloud HADDAD pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges de la Vallée Sud Grand Paris.

6/ Le Conseil Municipal a créé, à l'unanimité, les commissions de délégation de service public suivantes :

- **Stationnement payant sur voirie et en ouvrages (gérée par la DEPE)**

- Bruno TUDER (représentant du Maire)

Délégués titulaires :

- Hakim ABDOU

- Lionel CHASSAT

- Patrick DURU

- Jean Pierre QUILGARS

- Jean Luc ROUSSEAU

Délégués suppléants :

- Sidi DIMBAGA
- Alain LE THOMAS
- Pascale MEKER
- Cyrielle ABECASSIS
- Patrice MARTIN

- **Gestion d'une fourrière automobile (gérée par la Direction de la Citoyenneté)**

- Michel REYNAUD (représentant du Maire)

Délégués titulaires :

- Fanny DOUVILLE
- Nicolas GUILLEMIN
- Mouloud HADDAD
- Farid HOUSNI
- Patrice MARTIN

Délégués suppléants :

- Rémy LACRAMPE
- Chloé TRIVIDIC
- Mehdi TEDJANI
- Lionel CHASSAT
- Jean Luc ROUSSEAU

- **Fourniture, mise à disposition et maintenance de mobiliers urbains et supports d'affichages (gérée par la Direction de la Communication)**

- Hélène CILLIERES (représentante du Maire)

Délégués titulaires :

- Cyrielle ABECASSIS
- Elisabeth FAUVEL
- Nouraqa BALUTCH
- Pascale MEKER
- Fatima KADOUCI

Délégués suppléants :

- Patrick DURU
- Jean Pierre QUILGARS
- James NDJEHOYA
- Ingrid BIDAULT
- Florian GUIMIER

- **Exploitation des marchés communaux d'approvisionnement (gérée par la Direction de l'Aménagement Urbain)**

- Laurent KANDEL (représentant du Maire)

Délégués titulaires :

- Paul BENSOUSSAN
- Rémy LACRAMPE
- James NDJEHOYA
- Laurence SALAUN
- Fatima KADOUCI

Délégués suppléants :

- Fanny DOUVILLE
- Nouraqa BALUTCH
- Rafaëlla FOURNIER
- Nicolas GUILLEMIN
- Florian GUIMIER

7/ Le Conseil Municipal a désigné, à la majorité absolue, Madame Yasmine BOUDJENAH comme représentante de la Ville de Bagneux au sein des instances de l'Association Vacances Voyages Loisirs.

8/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la convention d'initiatives d'urbanisme transitoire présentée par la Région Ile-de-France, co-signée également par le Plus Petit Cirque du Monde et a autorisé Madame le Maire à la signer.

9 A 10/ FINANCES

9/ Le Conseil Municipal a accordé, à la majorité absolue, sa garantie communale au profit de la société SEQENS SA D'HLM pour un prêt total de 2 130 075 euros, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 16 logements sociaux sis 7-9-11 rue Assia-Djebar à Bagneux.

10/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les remises gracieuses pour un montant de 8 749,15 € réparties de la manière suivante :

- Au titre de 2015 : 226,19 €
- Au titre de 2016 : 147,89 €
- Au titre de 2017 : 3 503,60 €
- Au titre de 2018 : 3 083,91 €
- Au titre de 2019 : 1 521,42 €
- Au titre de 2020 : 266,14 €

11 A 14/ CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

11/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention à l'Association LUDOMOBILE d'un montant de 150 euros.

12/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention à l'Association Croix Rouge Française de Bagneux pour un montant de 3 000 euros.

13/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder une subvention à l'Association Secours Catholique Départemental d'un montant de 1 500 euros pour avoir contribué à aider les Balnéolaises et les Balnéolais les plus démunis pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19.

14/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de mobiliser des fonds suite l'appel national lancé par Cités Unies France concernant la catastrophe survenue au Liban le 4 août 2020 et ayant détruit le port de Beyrouth, laissant 300 000 personnes sans logement.

15/ JUMELAGE

15/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de prendre en charge tous les frais occasionnés par l'accueil du Président du Centre Social et Culturel Al Bustan à Bagneux, du 20 au 26 septembre 2020 dans le cadre du projet de coopération internationale engagé depuis 2011 avec ce Centre social et Culturel en Palestine.

16 A 19/ CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

16/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de subvention relative à la vidéoprotection à passer avec la Région Ile-de-France et a autorisé Madame le Maire à la signer.

17/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'attribution de subvention FIPD Vidéoprotection à passer avec l'Etat et a autorisé Madame le Maire à la signer.

18/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le contrat de soutien exceptionnel « Plan vacances été jeunes 2020 » à passer avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine pour un montant de 38 933 euros et a autorisé Madame le Maire à le signer.

19/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention annuelle attributive de subvention au titre de l'année 2020 – programme budgétaire 104 – à passer avec la Direction Départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine pour un montant de 29 999 euros et a autorisé Madame le Maire à la signer.

20 A 21/ CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

20/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention au titre de fonds d'intervention régional 2020 de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) d'Ile-de-France relative au subventionnement d'actions de prévention organisées par l'Atelier Santé municipal de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à la signer.

21/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à adhérer à l'Association OSMOSE pour un montant de 100 euros par an.

22 A 27/ AMENAGEMENT URBAIN

22/ Le Conseil Municipal a pris acte, à la majorité absolue, de la transmission du compte rendu financier de l'exercice 2019 relatifs à l'aménagement de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo à Bagneux par le concessionnaire SADEV 94.

23/ Le Conseil Municipal a pris acte, à la majorité absolue, de la note de conjoncture pour l'exercice 2019 et du compte rendu annuel d'activité à la Collectivité Locale, présentés par la SADEV 94 concernant la concession d'aménagement Albert Petit – Plaine de jeux et a donné un avis favorable en vue de leur approbation par le Conseil de Territoire.

24/ Le Conseil Municipal a pris acte, à la majorité absolue, du compte rendu annuel d'activité à la Collectivité Locale pour l'exercice 2019, présentés par SADEV 94 concernant la ZAC du Moulin Blanchard et a donné un avis favorable en vue de son approbation par le Conseil de Territoire.

25/ Régularisations foncières Résidence Fernand Léger ;
Point reporté en décembre

26/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'acquisition à l'euro symbolique auprès de l'EPFIF d'une emprise de 1044 m² à usage de voirie, issue des parcelles cadastrées S32, S33, S44, S98, S46, S47 et matérialisées par le Cabinet ATGT.

Le Conseil Municipal a prononcé le classement dans le domaine public communal de ladite emprise et a autorisé Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition et au classement.

27/ Le Conseil Municipal a constaté, à la majorité absolue, la désaffectation et a prononcé le déclassement d'une emprise de 1360 m² issue de la parcelle P n°43, appartenant à la Ville de Bagneux.

Il a approuvé la cession au prix de 2 800 000 € d'une emprise de 2842 m² issue des parcelles cadastrées section P n°8, P n°12, P n°13, P n°14 et P n°43 situées au 47 avenue Henri Barbusse. Il a autorisé Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette cession.

28 A 31/ SERVICES TECHNIQUES

28/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le marché de fourniture de végétaux (6 lots) à passer avec les sociétés suivantes et a autorisé Madame le Maire à les signer :

- Lot n°1 Fourniture de plantes annuelles, bisannuelles, potagères aromatiques, condimentaires et chrysanthèmes – avec la société EARL VERVOORT
- Lot n°2 : Mobiliers de fleurissement, jardinières et suspensions avec désinfection, mise en culture, pose, dépose et arrosage de tout ou partie – avec la société HORTY FUMEL
- Lot n°3 : Fourniture de Bulbes, tubercules, griffes et plantation mécanisée – avec la société SARL BRAGEIRAC FLEURI
- Lot n°4 : Fourniture de plantes vivaces et autres, plantes vivaces, les graminées autres plantes en association de fleurissement – avec la société PLANDANJOU
- Lot n°5 : Fourniture de tapis de fleurs prêt à poser – avec la société CHAMOULAUD
- Lot n°6: Fourniture de végétaux de pépinière arbres conifères, arbustes, plantes grimpantes, rosiers, plantes de terre de bruyère – avec la société SAS PEPINIERES ALLAVOINE.

29/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du rapport annuel d'exploitation 2019 pour la délégation de l'exploitation du stationnement payant (voirie et ouvrages).

31/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention portant sur les modalités de refacturation pour la fourniture de l'énergie électrique de la Résidence des Personnes Agées (RPA) du Clos La Paume à passer avec le CCAS, dans le cadre de la mutualisation d'achats et a autorisé Madame le Maire à la signer.

32 A 34/ EDUCATION

32/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la grille de déduction sur les tarifs au quotient en cas de service non rendu aux familles comme suit :

Restauration :

Quotient Familial	Prix unitaire déductible
T1	0,88
T2	0,88
T3	1,51
T4	2,02
T5	2,67
T6	3,39
T7	4,11

Le tarif pour l'enfant bénéficiant d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) est égal à 50% des tarifs de la grille présentée ci-dessus.

Accueils périscolaires :

Quotient familial	Accueil après études	Études	Accueil du matin	Accueil du soir maternel
	Montant unitaire déductible			
T1	0,19	0,79	0,57	0,70
T2	0,19	0,79	0,57	0,70
T3	0,30	1,27	0,90	1,04
T4	0,38	1,64	1,14	1,28
T5	0,48	2,12	1,45	1,59
T6	0,64	2,78	1,93	2,07
T7	0,72	3,20	2,17	2,31

Accueils de loisirs :

Quotient Familial	Tarif demi journée AM	Tarif demi journée Matin AVEC repas	Tarif demi journée Matin AVEC repas PAI	Tarif journée AVEC repas	Tarif journée AVEC repas PAI
T1	0,55	1,50	1,02	1,97	1,45
T2	0,55	1,50	1,02	1,97	1,45
T3	0,74	2,37	1,56	3,06	2,15
T4	1,05	3,22	2,14	4,19	2,97
T5	1,60	4,46	3,03	5,77	4,16
T6	1,84	5,49	3,67	7,15	5,11
T7	2,22	6,65	4,43	8,67	6,19

33/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la subvention de 125 000 euros accordée par la CAF des Hauts-de-Seine, le prêt sans intérêt à hauteur de 125 000 euros accordé par la CAF des Hauts-de-Seine et a autorisé Madame le Maire à signer les conventions présentées par la CAF des Hauts-de-Seine.

34/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention relative à la mise en place des « Colos Apprenantes » à passer avec le Ministère de la Santé et des Solidarités, le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et le Ministère de la Ville du logement dans le cadre du Plan Vacances apprenantes et a autorisé Madame le Maire à la signer.

35 A 37/ RESTAURATION

35/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 relatif à la fourniture de barquettes alimentaires, de films et de produits à usage unique pour la cuisine centrale à passer avec la société MR NET. Il s'agit de déroger à titre exceptionnel, à l'article 9-2 du CCAP concernant les modalités de variation des prix.

36/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le marché à procédure formalisé relatif à la fournitures de denrées alimentaires nécessaires à la confection des repas de la restauration collective du groupement de commande et a autorisé Madame le Maire à les signer comme suit :

- Lot n°1 : Charcuterie – avec la société ETS LUCIEN
- Lot n°2 : Viandes de boucherie et viandes fraîches – avec la société SOCOPA
- Lot n°3 : Volailles fraîches et volailles cuites – avec la société SOCOPRA
- Lot n°4 : Produits surgelés – avec la société FRESCA
- Lot n°5 : Fruits et légumes de 4ème et de 5ème gammes – avec la société LAURANCE
- Lot n°6: B.O.F. produits laitiers et ovoproduits – avec la société GUILLOT JOUANI
- Lot n°7 : épicerie et biscuiterie – avec la société CERCLE VERT
- Lot n°8 : Produits biologiques – avec les sociétés 4A et COOP IDF (multi-attributaires)
- Lot n°9 : Poissons frais ou sous vide, avec la société HIODEE

- Lot n°1 : minimum 20 000€ HT – 160 000€ HT
- Lot n°2 : minimum 100 000€ HT – 460 000€ HT
- Lot n°3 : minimum 30 000€ HT – 410 000€ HT
- Lot n°4 : minimum 100 000€ HT – 510 000€ HT
- Lot n°5 : minimum 100 000€ HT – 510 000€ HT
- Lot n°6: minimum 100 000€ HT – 510 000€ HT
- Lot n°7 : minimum 100 000€ HT – 600 000€ HT
- Lot n°8 : minimum 30 000€ HT – 210 000€ HT
- Lot n°9 : minimum 10 000€ HT – 160 000€ HT

37/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 relatif à la location longue durée de véhicules frigorifiques pour la Ville de Bagneux à passer avec la société PETIT FORESTIER et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit de rajouter un véhicule supplémentaire pour faire face à l'urgence sanitaire et de modifier les fonctions techniques des véhicules pour des raisons de sécurité lors de la livraison des repas dans les écoles.

38/ CULTURE

38/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de concession de services relative à la mise en œuvre de projets culturels et urbains sur le territoire de la Commune de Bagneux et a autorisé Madame le Maire de la signer.

39/ SPORTS

39/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune à l'Association Nationale des élus du sport (ANDES) et a désigné Monsieur Mouloud HADDAD comme représentant au sein de cette association. Le montant de cette adhésion s'élève à 464 euros.

40/ INFORMATIQUE

40/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'acte modificatif n°1 du marché d'acquisition de matériel d'équipements de réseau, de fournitures micro-ordinateurs et accessoires à passer avec la société CALESTOR et la société INMAC et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit de prendre en compte les demandes des sociétés CALESTOR et INMAC renonçant à l'application de la révision des prix sur leurs bordereaux des prix annuels et du maintien des prix pour la deuxième année du marché.

41 A 42/ PERSONNEL

41/ Le Conseil Municipal a mis à jour, à l'unanimité, le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif	53	-2	1	52
Adjoint administratif principal de 1ère cl	26	-1		25
Rédacteur	36	-2	3	37
Attaché	80		1	81

FILIERE TECHNIQUE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint technique	211		1	212

FILIERE MEDICO-SOCIALE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Aux.de puériculture principale de 2ème cl	36		2	38
EJE de 2ème classe	10		1	11
Infirmier en soins généraux de classe normale	5	-1		4
Assistant socio-éducatif de 2ème cl	1 (TNC 60%)	-1 (TNC 60%)	1 (TC)	1 (TC)
Cadre de santé	2	-1 (TNC 14h hebdo)	1 (TNC 18h hebdo)	2

FILIERE SECURITE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREEES	NOUVEL EFFECTIF
Gardien-brigadier	4		1	5
Brigadier chef principal	4	-1		3

42/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, de recourir à l'offre d'intervention spécifique d'animation de dispositifs psychosociaux proposée par le CIG Petite Couronne et a autorisé Madame le Maire à signer la convention s'y rapportant.

43/ VOEU

43/ Le Conseil Municipal a voté, à la majorité absolue, le vœu suivant :

« L'ouverture des enchères pour l'attribution des fréquences 5G aux opérateurs de téléphonie mobile a été annoncée par le Gouvernement.

Considérant que les premiers résultats d'études démontrent que le déploiement de la 5G va augmenter massivement l'émission de gaz à effet de serre ainsi que la consommation énergétique et de ressources.

En effet, le déploiement 5G induit la fabrication et l'usage des équipements (nouveaux terminaux téléphoniques, d'objets connectés etc..) et de nouveaux usages par la démultiplication du trafic (dit « effet rebond »).

Considérant que la 5G va entraîner l'obsolescence programmée de la fibre et des appareils fonctionnant avec la 4G entraînant un gaspillage immense.

Considérant, les impacts de santé publique et environnementale prévisibles de ce déploiement, la question doit être posée de la compatibilité ou non de ce déploiement avec les objectifs souhaités par la ville de Bagneux en terme écologique et sanitaire.

Considérant la collecte permanente des données personnelles potentiellement rendue possible avec le déploiement de la 5G est un risque pour leurs protections.

Considérant que l'attribution des licences 5G n'a donné lieu à aucun débat démocratique.

Considérant que la Convention citoyenne pour le climat s'est prononcée en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G,

Le conseil municipal de Bagneux exige un moratoire sur le déploiement de la 5G en attendant les résultats des études sanitaires et environnementales.

Ce vœu sera adressé au Président de la République. »

44/ FINANCES

44/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de verser une subvention à l'Association Départementale des Maires des Alpes Maritimes dans le cadre de la solidarité envers les victimes de la tempête Alex d'un montant de 1 500 euros